

*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le 15 FEV. 2011

Che Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu attirer mon attention à plusieurs reprises sur le maintien du dispositif d'aide administrative des directeurs d'école, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative depuis 2006.

Cette aide administrative, qui repose sur la mise à disposition d'emplois de vie scolaire (EVS) auprès des directeurs d'école, dépend de contrats aidés cofinancés par le ministère chargé de l'emploi pour la part « Etat », et par le ministère de l'éducation nationale pour la part laissée à la charge des employeurs.

La loi de finances pour 2011 a maintenu la dotation budgétaire permettant de rémunérer les emplois de vie scolaire à hauteur de 133, 8 millions d'euros.

Dans un premier temps, l'augmentation du taux de prise en charge de ces contrats par le ministère de l'éducation nationale à la place du ministère en charge du travail (30% en 2011 contre 10% en 2010) a conduit à envisager un objectif de réduction progressive du nombre total des contrats, d'ici la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Depuis lors, le vote à l'unanimité d'un amendement, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2011, a permis de réaffecter 20 millions d'euros au sein du budget de mon département ministériel, en faveur de ce dispositif.

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire Général SE-UNSA
209, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Les derniers engagements du Président de la République et la mobilisation de 500 millions d'euros en faveur de l'emploi me conduisent à penser que mon ministère pourra retrouver très bientôt la capacité de maintenir à son niveau initial le dispositif d'aide administrative des directeurs d'école notamment sur l'année scolaire 2011/2012.

Tout en rappelant de nouveau la priorité que constitue l'accompagnement des élèves handicapés, je souhaite renouveler mon attachement au maintien de l'aide administrative aux directeurs d'école, conformément au protocole de 2006.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée, et de mon fidèle souvenir.



Luc CHATEL